

**Lettre-circulaire n°10 aux administrations communales concernant
les commissions communales consultatives sur les bâtisses**

Madame / Monsieur le Bourgmestre,

Des délégués de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) participent aux travaux des commissions sur les bâtisses dans quelques communes. Le Conseil de l'Ordre a cru utile d'indiquer que l'OAI est tout à fait disposé à proposer de telles personnes à **toute administration communale en faisant la demande.**

En effet, un architecte ou un ingénieur-conseil indépendant pourra contribuer de manière constructive aux travaux de votre commission en apportant **son expérience et ses compétences d'homme de l'art**, permettant ainsi une **meilleure compréhension des enjeux et des problèmes rencontrés dans l'aménagement durable de votre commune.**

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous voudriez bien réserver à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame le Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Conseil de l'Ordre

Pierre HURT
Directeur